

## Maladie professionnelle, accident de service, défendre ses droits!

Beaucoup d'entre vous, ne connaissent pas la procédure à suivre lorsque vous êtes victime d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle (maladie en lien avec le travail). Sachez que votre dossier passera en commission de réforme et que seulement deux syndicats siègent à cette commission pour les catégories C, dont le syndicat sud.

Il est important pour vous de faire valoir vos droits face à l'administration lors de cette commission (remboursement financier, allocations d'invalidité...). Elle statue également sur les droits à la reconversion et sur les congés longue maladie.

En tant que membre de la commission nous ne prenons connaissance des dossiers des agents que quelques jours avant et n'avons que très peu d'informations. **Pour être au mieux défendu il est important que vous contactiez le plus tôt possible les syndicats afin que nous puissions vous aider à monter et défendre votre dossier.**



Nous avons également constaté qu'en plus des nombreuses maladies professionnelle liées à l'usure physique des agents, de plus en plus d'entre vous souffrent de mal être au travail. Pour toutes formes de pressions subies sur votre lieu de travail, **nous nous tenons aussi à votre écoute et notamment nos délégués du CHSCT (Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail).**



Section SUD Ville de Rennes, CCAS, Rennes Métropole  
Centre commercial Le Torigné  
8 Place de Thorigné  
35200 Rennes